



ELABORATION DU PLU
Plan Local d'Urbanisme
2 journaux obligatoires + site de la collectivité

ENQUÊTE / 1^{er} AVIS
au moins 15 jours avant ouverture de l'enquête

COMMUNE DE

VOINSLES

ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE AU PLAN LOCAL D'URBANISME
1^{er} AVIS

Par arrêté municipal n° 2018 - 16/10 - 41
en date du 16/10/2018
M. le Maire de VOINSLES
a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet M. (~~Mme~~) J.P. MARTOLET (ou M. (~~Mme~~) Commissaire Enquêteur suppléant)
a été désigné(e) par M. le Président du Tribunal Administratif en tant que Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de VOINSLES

du 10/11/2018 au 11/12/2018
aux jours et heures habituels d'ouverture (Préciser si nécessaire)

le vendredi de 14h à 18h
le mercredi et le samedi de 9h à 12h

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au
Commissaire Enquêteur à la Mairie de VOINSLES

Le Commissaire Enquêteur sera présent à la Mairie les (Jours, dates et heures)
10/11/2018 de 9h à 12h, 21/11/2018 de 16h à 18h, 28/11/2018 de
9h à 12h, 7/12/18 de 16h à 18h, 12/12/2018 de 15h à 18h

Son rapport et ses conclusions seront transmis au Maire dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et
tenus à la disposition du public.



COMMUNE - COMMUNE - COMMUNE - COMMUNE - COMMUNE - COMMUNE - COMMUNE - COMMUNE - COMMUNE - COMMUNE

Pour la transmission de votre annonce, utilisez les imprimés "ENQUETES PUBLIQUES - AVIS DIVERS"
Nos modèles d'annonces sont également disponibles sur www.medialex.fr